

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est élu pour une durée de 6 ans. Le nombre de ses membres varie selon la taille de la commune; Martres de Rivière comptait 11 conseillers municipaux, dont le Maire, qui est le pouvoir exécutif de la commune.

En avril 2017, une conseillère a démissionné, cette personne n'est pas remplacé.

Assemblée délibérante, le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de ces séances, le Conseil Municipal délibère sur toutes les affaires pour lesquelles la commune a compétence pour agir.

Qui sont-ils et pour quelles fonctions

le Maire



Jean Paul SALVATICO

qui est l'exécutif de la commune, chef de l'administration, agent de l'état

Jean Pierre MILAN



1er Adjoint

Fernand BEYT



2ème Adjoint

responsable des
affaires administratives

responsable des affaires techniques
(entretien, travaux....)

8 conseillers par ordre alphabétique repartis dans différentes commissions

Philippe CANCEL



Cédric CARTERY



Céline DAULT



Julie DULON



Suzy MARTIN



Stéphane UCHAN

Jean Pierre WATREMEZ

